BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 900

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

488 832 155 RCS Angers.
ESTEB.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 12260.00 EUR.
Adresse : 45, Rue Saint-Laud, 49100 Angers.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ESTEB Société à responsabilité limitée au capital de 12 260 euros Siège social : 45 RUE SAINT-LAUD 49100 ANGERS 488 832 155 RCS ANGERS ET DEGRACE Société à responsabilité limitée au capital de 30 489,79 euros Siège social : 10 RUE DE TOULOUSE 35000 RENNES 395 174 097 RCS Rennes AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10 et 18 juin 2025, La société ESTEB, société à responsabilité limitée au capital de 12 260 euros, dont le siège social est 45 RUE SAINT-LAUD 49100 ANGERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 488 832 155 RCS ANGERS, et la société DEGRACE, société à responsabilité limitée au capital de 30 489,79 euros, dont le siège social est 10 RUE DE TOULOUSE 35000 RENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 395 174 097 RCS Rennes, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ESTEB par la société DEGRACE. La société ESTEB ferait apport à la société DEGRACE de la totalité de son actif, soit 1.455.205,88 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 785.477,81euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 669 728,07 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par les mêmes sociétés, la société S E B F I, Société à responsabilité limitée au capital de 7 622 euros, dont le siège social est situé 13 RUE CONTRESCARPE 44000 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 424 296 333 RCS NANTES-44000, et la société ESFI, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 10 rue de Toulouse 35000 RENNES, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 488.576.059, la société DEGRACE, Société à responsabilité limitée au capital de 30 490 euros, dont le siège social est situé 10 RUE DE TOULOUSE 35000 RENNES, immatriculée sous le numéro 395 174 097 RCS Rennes, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales créées par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ESTEB depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société DEGRACE. La société ESTEB sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le

31 juillet 2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : -au Greffe du Tribunal de Commerce de ANGERS pour la société ESTEB en date du 18 juin 2025, -au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes pour la société DEGRACE en date du 18 juin 2025 Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

